



- Faculté des lettres et sciences humaines
- · www.unine.ch/lettres

# Proséminaire II: Histoire de l'art contemporain (2HA1160)

| Filières concernées                       | Nombre d'heures |                 | Crédits<br>ECTS |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Pilier principal B A - histoire de l'art  | Séminaire: 1 ph | Voir ci-dessous | 3               |
| Pilier secondaire B A - histoire de l'art | Séminaire: 1 ph | Voir ci-dessous | 3               |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

· Semestre Automne

#### Equipe enseignante:

Sara Petrucci

#### Objectifs:

Le proséminaire II se destine aux étudiants/-es de deuxième année de bachelor.

Il vise à exercer les outils méthodologiques pour la recherche en histoire de l'art introduits en première année et accompagne le cours général consacré à la période correspondante. Il entend développer les capacités de raisonnement, d'analyse et de problématisation autour d'une thématique et exercer les qualités de présentation orale et rédactionnelles de l'étudiant/e.

Il vaut 3 crédits

## Contenu:

Analyses d'oeuvres d'art à travers la mise en perspective de leur matérialité et de leur contexte de production à l'aide de la littérature primaire et secondaire dans une thématique donnée.

L'étudiant-e analyse et présente de manière structurée et étayée le résultat de ses recherches. Il articule dans un rapport texte- image le sujet qui lui a été attribué en plaçant celui-ci dans son contexte artistique et historique.

### Forme de l'évaluation:

exposé oral de 30 minutes ET rédaction d'un essai de 3 pages maximum (bibliographie, dossier d'illustration et éventuelles annexes NON COMPRISES) qui utilisera les normes du « Guide à la présentation et à la Rédaction en Histoire de l'art », disponible sur le site de l'IHAM.

Se référer à la procédure "Évaluations internes" disponible sur le site web de l'IHAM (IHAM / Histoire de l'art / Bachelor) ainsi qu'au "Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et des sciences humaines" à l'adresse:

http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/4163101.htm

Dès le 20.09.2016 entrera en vigueur un nouveau règlement d'études et d'examens :

http://www.ne.ch/legislationjurisprudence/pubfo/ArrRegCE/Documents/2015/FO38\_01\_DEF\_UNINE\_R\_flsh\_26mai2015.pdf

## **Documentation:**

Le calendrier et la bibliographie ainsi que tout autre document utile seront disponibles sur Moodle. L'inscription au proséminaire sur la plateforme Moodle est obligatoire.

## Pré-requis:

Avoir suivi le Proséminaire I. Avoir lu et intégré le "Guide à la présentation et à la Rédaction en Histoire de l'art". Disponible sous format pdf sur le site web de l'Institut d'Histoire de l'Art et de Muséologie: >pour les étudiants >consignes iham (tout en haut à droite)

# Forme de l'enseignement:

Le Proséminaire II en Histoire de l'Art Contemporain s'articule en 7 cours de deux heures. Il aura lieu tous les 15 jours à partir du 20 septembre et jusqu'au 20 décembre.

Les dates des cours sont les suivantes: 20.09/ 4.10 / 18.10 / 1.11 / 22.11 / 6.12 / 20.12

Une excursion dans un musée sera organisée un samedi du mois de janvier. La date et la destination seront communiquées dans le courant du semestre.





- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

# Proséminaire II: Histoire de l'art contemporain (2HA1160)

Après les deux premières séances d'introduction, les cours s'articuleront autour de deux exposés individuels de 30 minutes présentés par un-e étudiant-e. Les sujets des exposés oraux seront distribués à la fin de la première séance d'introduction. Les plans et bibliographies sont à envoyer à l'enseignant une semaine avant l'exposé entre le lundi et le mercredi, par email, afin de faire l'objet d'un commentaire et d'une éventuelle entrevue le jeudi précédant l'exposé.

A la fin de la deuxième séance d'introduction sera distribuée une question générale qui portera sur le cours (introduction générale et exposés des étudiants) et qui fera l'objet d'un travail écrit individuel de 3 pages maximum (bibliographie, illustrations, annexes éventuelles non comprises). La date de remise du travail est fixée au 19 janvier 2018.

### RATTRAPAGE:

En cas de résultat insuffisant lors de l'exposé oral, l'étudiant-e remet à l'enseignant un travail écrit sur le sujet qui l'a occupé au plus tard 3 semaines après sa présentation. Ce travail de remédiation se compose de 10 pages (bibliographie et illustrations, annexes éventuelles non comprises).

En cas de résultat insuffisant lors du traitement de la question générale du travail écrit, l'étudiant a un délai de 3 semaines pour la remise de la version corrigée et approfondie.